



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU MARDI 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin à 19h00, le conseil municipal du Malesherbois, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mille vingt-deux, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Hervé GAURAT, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : MMES BECHU, BERTHELOT CHRISTINE, BERTHELOT ISABELLE, CHEVALIER, DAUVILLIERS, MARCHAND, MARTIN, PASQUET, PIEDFERRE, ROULLET, SABY, SONATORE ET MM. BERCHER, BOUTEILLE, CATINAT, CHANCLUD, DELMAS, FAURIE, GAURAT, GIRARD, GUERIN, MATIGNON, MOISY ET POINCLOUX.

AVAIENT DONNE POUVOIR : MME BAFFOY A MME PIEDFERRE, M. CIRET A M. BOUTEILLE, M. DELMOND A M. GAURAT, M. LAROCHE A MME CHEVALIER ET M. SENET A M. GAURAT.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : MME QUEMENER, MM. BEVILLARD, JOUSSON ET PROUX.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME ROULLET.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX	
EN EXERCICE :	33
PRESENTS :	24
POUVOIRS :	5
ABSENTS ET/OU EXCUSES :	4
VOTANTS :	29
QUORUM :	17

CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS » DU 18 MAI 2022.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉCISION N° 22-161 DU 3 MAI 2022.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – FAMILLE FOIRET-BOURGEOIS ».

- **DÉCISION N° 22-162 DU 3 MAI 2022.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – FAMILLE RIBERT-YOT ».

- **DÉCISION N° 22-165 DU 4 MAI 2022.**
« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – HENRI PORCHER ET FRANÇOISE BERGON ».

- **DÉCISION N° 22-184 DU 17 MAI 2022.**
« PORTANT SUR LA PASSATION D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE « FEUX DE LOIRE » POUR L'INSTALLATION D'UN FEU D'ARTIFICE DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS RELATIVES AUX COMMEMORATIONS DU 14 JUILLET 2022 ».

▪ **DÉCISION N° 22-189 DU 23 MAI 2022.**

« PORTANT SUR L'AVENANT N° 1 DU MARCHE N° 20P02 – PRESTATIONS D'ASSURANCES HORS ASSURANCES DU PERSONNEL – LOT N° 1 : DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES ».

▪ **DÉCISION N° 22-194 DU 25 MAI 2022.**

« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – BOLERIANO MORA ».

▪ **DÉCISION N° 22-195 DU 25 MAI 2022.**

« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – FAMILLE BOUILLAC-PICARD ».

▪ **DÉCISION N° 22-208 DU 7 JUIN 2022.**

« PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE 22P04S – ENTRETIEN COURANT ET NETTOYAGE GENERAL DES CIMETIERES DU MALESHERBOIS ».

▪ **DÉCISION N° 22-211 DU 9 JUIN 2022.**

« CONCERNANT L'INSTALLATION D'UNE SEANCE DE CINEMA DE PLEIN AIR AVEC CIRCUIT VIDEO CINEMA ».

▪ **DÉCISION N° 22-216 DU 15 JUIN 2022.**

« PORTANT SUR LA COMMANDE AVEC LA SOCIETE SHARK SECURITE DE LA SURVEILLANCE ET LA SECURISATION DES MANIFESTATIONS RELATIVES AU BAL POPULAIRE DU 13 JUILLET 2022 ».

▪ **DÉCISION N° 22-217 DU 15 JUIN 2022.**

« PORTANT SUR LA PASSATION D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT D'ARTISTES AVEC M. OLIVIER SELAC POUR L'ANIMATION D'UN BAL POPULAIRE LE 13 JUILLET 2022 ».

▪ **DÉCISION N° 22-218 DU 16 JUIN 2022.**

« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – PAUL CELARIE ET ARLETTE GUENZI ».

▪ **DÉCISION N° 22-219 DU 16 JUIN 2022.**

« PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE – FAMILLE LEGENDRE-MARCUSSEAU ».

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

❖ AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES.

AFFAIRES GENERALES

22-06-AFG-01 INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX SUITE A DEMISSIONS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** de l'installation de M. Michaël PROUX en qualité de Conseiller municipal.
- **PREND ACTE** de l'installation de Mme Dorothé CHEVALIER en qualité de Conseillère municipale.

22-06-AFG-02 REMPLACEMENT DE MME VALERIE GRAS AU SEIN DE LA COMMISSION « CULTURE-COMMUNICATION-VIE ASSOCIATIVE ET PATRIMOINE ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DESIGNE** Mme Dorothé CHEVALIER en remplacement de Mme Valérie GRAS, démissionnaire de son poste de Conseillère municipale, au sein de la commission « culture-communication-vie associative-patrimoine ».

- **PRECISE** que cette désignation est valable jusqu'à délibération contraire ou renouvellement général des Conseils municipaux.

22-06-AFG-03 REMPLACEMENT DE MME VALERIE GRAS AU SEIN DE LA COMMISSION « SECURITE ET CADRE DE VIE ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DESIGNE** M. Jean-Paul GIRARD en remplacement de Mme Valérie GRAS, démissionnaire de son poste de Conseillère municipale, au sein de la commission « sécurité et cadre de vie ».
- **PRECISE** que cette désignation est valable jusqu'à délibération contraire ou renouvellement général des Conseils municipaux.

22-06-AFG-04 REMPLACEMENT DE MME VALERIE GRAS AU SEIN DE LA COMMISSION « MOBILITE-ENVIRONNEMENT-CHEMINS-BOIS-PATURAGES-AGRICULTURE ET RIVIERE ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DESIGNE** Mme Dorothé CHEVALIER en remplacement de Mme Valérie GRAS, démissionnaire de son poste de Conseillère municipale, au sein de la commission « mobilité-environnement-chemins-bois-pâturages-agriculture-rivière ».
- **PRECISE** que cette désignation est valable jusqu'à délibération contraire ou renouvellement général des Conseils municipaux.

Arrivée de Mme Isabelle BERTHELOT.

22-06-AFG-05 REMPLACEMENT DE MME HEÏDI BERTHELOT AU SEIN DE LA COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES-LOGEMENT-SANTE ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DESIGNE** M. Pierre LAROCHE en remplacement de Mme Heïdi BERTHELOT, démissionnaire de son poste de Conseillère municipale, au sein de la commission « affaires sociales-logement-santé ».
- **PRECISE** que cette désignation est valable jusqu'à délibération contraire ou renouvellement général des Conseils municipaux.

22-06-AFG-06 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE – FUTUR GROUPE SCOLAIRE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la commune et la CCPG concernant la construction d'un groupe scolaire et d'une cuisine centrale.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toute modification ultérieure.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution de ladite convention.
- **INDIQUE** que la commune modifiera les contrats en cours d'exécution pour informer les titulaires qu'elle agit au nom et pour le compte de la CCPG.

RESSOURCES HUMAINES**22-06-RH-01 REVISION DU RIFSEEP COMPRENANT L'IFSE ET LE CIA ET FIXANT LE SORT DU REGIME INDEMNITAIRE EN CAS D'ABSENCE.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le RIFSEEP défini ci-dessous.
- **PRECISE** que l'IFSE, part fixe du RIFSEEP, prendra effet au 1^{er} septembre 2022 et sera versé mensuellement.
- **INDIQUE** que le CIA, part variable du RIFSEEP, prendra effet au 1^{er} janvier 2023 et sera versé semestriellement en juin et décembre.
- **PRECISE** que la « prime de fonction », acquise avant l'institution de la loi de 1984 est maintenue pour les agents en bénéficiant au titre des droits acquis.
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget des exercices concernés.

22-06-RH-02 MODIFICATION DES CYCLES DE TRAVAIL – SERVICE DE LA MAIRIE (SIEGE).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

➤ **DECIDE**

Article 1^{er} : Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, les services de la mairie siège sont soumis aux cycles de travail suivants :

- 36 heures par semaine pour l'ensemble des agents, sur 5 jours, ouvrant droit à 6 jours de Réduction du Temps de Travail (RTT) annuels.

Article 2 : La fixation des horaires de travail des agents relève de la compétence du Maire, dans le respect des cycles définis par la présente délibération.

Article 3 : Concernant les agents susceptibles de bénéficier de RTT, en cas d'absence de l'agent entraînant une réduction des jours ARTT, ces jours seront défalqués au terme de l'année civile de référence. Dans l'hypothèse où le nombre de jours ARTT à défalquer serait supérieur au nombre de jours ARTT accordés au titre de l'année civile, la déduction s'effectuera sur l'année N+1.

En cas de mobilité, un solde de tout compte sera communiqué à l'agent concerné.

- **PRECISE** que cette organisation sera effective à compter du 5 septembre 2022.

22-06-RH-03 APPROBATION DES MODALITES DE TRANSFERT DE PERSONNEL DE LA VILLE DU MALESHERBOIS A LA CCPG DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE SCOLAIRE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les modalités de *transfert à la CCPG* des personnels exerçant 100 % de leurs fonctions au sein d'un service relevant de la compétence scolaire, telles que présentées dans la fiche d'impact jointe en annexe, décrivant les effets du transfert des agents municipaux concernés vers la CCPG, sur l'organisation et les conditions de travail, ainsi que sur la rémunération et les droits acquis des fonctionnaires concernés.

- **PRECISE** que les suppressions de postes du tableau des effectifs interviendront après le transfert de personnel.

❖ **URBANISME.**

22-06-URB-01 RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 21-09-URB-05 DU 30 SEPTEMBRE 2021 PORTANT SUR LA MISE EN VENTE DES PARCELLES COMMUNALES LIMITROPHES DU DOMAINE PUBLIC RUE DE BEUGRAIN A PINÇON – COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES – DESAFFECTATION DU BIEN ET DECLASSEMENT OBLIGATOIRES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **RETIRE** la délibération n° 21-09-URB-05 du 30 septembre 2021.

Arrivée de Mme Sandrine SONATORE.

22-06-URB-02 PROCEDURE DE CESSION D'UNE PARTIE DE LA DEPENDANCE ROUTIERE DE LA RUE DE BEUGRAIN A PINÇON – COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **CONSTATE** la désaffectation de la dépendance routière située au droit des parcelles 191 AK 469, 470, 606 à 609 conformément au plan joint.
- **APPROUVE** le déclassement du bien.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de mettre en œuvre la procédure afférant à l'aliénation de ce bien.

22-06-URB-03 RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 21-09-URB-06 DU 30 SEPTEMBRE 2021 PORTANT SUR LA MISE EN VENTE DES PARCELLES COMMUNALES LIMITROPHES DU DOMAINE PUBLIC RUE DE PONTEAU A PINÇON – COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES – DESAFFECTATION DU BIEN ET DECLASSEMENT OBLIGATOIRES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **RETIRE** la délibération n° 21-09-URB-06 du 30 septembre 2021.

22-06-URB-04 PROCEDURE DE CESSION D'UNE PARTIE DE LA DEPENDANCE ROUTIERE DE LA RUE DE PONTEAU A PINÇON – COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **CONSTATE** la désaffectation de la dépendance routière située au droit des parcelles 191 AK 613 à 616 conformément au plan joint.
- **APPROUVE** le déclassement du bien.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de mettre en œuvre la procédure afférant à l'aliénation de ce bien.

22-06-URB-05 ADOPTION DU CRACL – LOTISSEMENT « LES JARDINS DE CASSINI » - COMMUNE DELEGUEE DE COUDRAY – ANNEE 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le Compte Rendu Annuel d'Activité à la Collectivité Locale (CRACL) – année 2021 - relatif à l'opération dite des « Jardins de Cassini ».

❖ **CULTURE-COMMUNICATION-VIE ASSOCIATIVE-PATRIMOINE.****22-06-CAP-01 ADOPTION DES TARIFS TRIMESTRIELS DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022 / 2023.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ADOPTE** les différents tarifs trimestriels de l'Ecole Municipale de Musique du Malesherbois pour la rentrée scolaire 2022/2023.
- **ADOPTE** une décote de 50 % pour les cours réalisés en distanciel, si nécessité sanitaire, par rapport à la grille tarifaire trimestrielle, pour l'année scolaire 2022/2023.
- **PRECISE** que la grille des tarifications sera applicable pour la rentrée scolaire au 1^{er} septembre 2022 et sera portée à la connaissance de toute personne s'inscrivant à l'Ecole Municipale de Musique.
- **PRECISE** que les recettes correspondantes sont inscrites aux budgets des exercices considérés, au chapitre 70.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au Trésorier du Centre des Finances Publiques de Pithiviers.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire,

Hervé GAURAT

